

Conditions pédagogiques d'inscription

Année scolaire 2023-2024

Version : 3/05/2023

Notes importantes :

- Tous les élèves doivent suivre 2 périodes/semaine minimum (sauf en FM - filière préparatoire et en DANSE - filière de formation). Tant que l'élève est en cycle de Formation, la seconde période peut être suivie dans un autre Domaine.
- Toutes les périodes légalement exigées doivent de préférence être suivies à l'Académie d'Uccle.
- Les nouvelles inscriptions pour un second instrument ne sont pas admises, sauf pour les disciplines où il reste des places disponibles, et avec l'accord de la Direction.
- L'inscription au cours d'ensemble instrumental est obligatoire à partir du degré Q1 (ou T1) pour les élèves instrumentistes (sauf piano et orgue).
- L'inscription au cours de chant d'ensemble (enfants ou adultes) est obligatoire à partir de la 3^e année d'inscription en chant.
- Pour les nouvelles inscriptions au cours de piano et de guitare, la réussite des 2 évaluations de F1 en Formation Musicale est exigée.
- Pour suivre le cours de piano, l'élève doit obligatoirement disposer d'un piano de répétition.
- Pour les cours de base, un certificat peut être délivré à l'issue des filières de Formation et de Qualification ; un diplôme est délivré uniquement à l'issue de la filière de Transition.
- Le cursus prévu ne peut être augmenté que pour raisons justifiées (certificat médical, causes impérieuses, cas de force majeure, moyenne annuelle inférieure à 60 %), mais seulement 3 fois au maximum.
En conséquence, sauf cas exceptionnels, l'élève est toujours inscrit dans l'année supérieure par rapport à 2022-23.
- Toutes dérogations éventuelles aux conditions d'inscription et de fréquentation des cours sont du ressort des Conseils de classe et d'admission.
- Toutes les infos sont sur www.aca-uccle.be

1. DOMAINE DE LA MUSIQUE

Formation musicale (cours de base)

Enfants	Adultes
---------	---------

PREPARATOIRE	
DUREE	2 années (P1 et P2)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours collectif)
CONDITIONS	> être âgé de 5 à 7 ans
OBJECTIFS	<i>Introduction et éducation au monde sonore en général et à l'affinement sensoriel et moteur.</i>

FORMATION		
DUREE	5 années (F1 / F2 / F3 / F4 / F5)	3 années (Fad1 / Fad2 / Fad3)
COURS	2 x 1 période par semaine (2 x 50 minutes de cours collectif)	1 x 2 périodes par semaine (100 minutes de cours collectif)
CONDITIONS	> être âgé de 7 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)	> être âgé de 14 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)
OBJECTIFS	<i>Poser les bases de :</i> <i>a) la libération et la maîtrise vocales;</i> <i>b) la libération et la maîtrise rythmiques;</i> <i>c) la formation de l'oreille;</i> <i>d) la constitution d'un répertoire de références;</i> <i>e) la lecture et la notation musicales</i>	

QUALIFICATION		
DUREE		1 année (Qad)
COURS		1 x 2 périodes par semaine (100 minutes de cours collectif)
CONDITIONS		> être âgé de 16 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > avoir satisfait en filière de FORMATION de la même discipline (Fad2 réussi)
OBJECTIFS		<i>Approfondissement des objectifs de la filière de Formation</i>

Instruments classiques et anciens (cours de base) + Chant (cours de base)

Alto, chant, clarinette, contrebasse, cor anglais, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussions, piano, piccolo, saxophone, trompette, violon, violoncelle

Enfants	Adultes
---------	---------

FORMATION		
DUREE	5 années (F1 à F5)	4 années (Fad1 à Fad4)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif)	
CONDITIONS	> être âgé de 7 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)	> être âgé de 14 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > pour le <u>cours de chant</u> , les conditions d'âge sont laissés à l'appréciation du Conseils de classe et d'admission

	<ul style="list-style-type: none"> > être inscrit au cours de Formation musicale > suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (la seconde période peut être choisie aussi dans les domaines Arts parlés ou Danse)
OBJECTIFS	<i>Poser les bases de :</i> <ul style="list-style-type: none"> a) la maîtrise gestuelle et/ou respiratoire adaptée à l'instrument; b) la maîtrise technique ; c) l'écoute critique; d) la constitution d'un répertoire ; e) la lecture instrumentale et du déchiffrage; f) la connaissance formelle et stylistique

QUALIFICATION		
DUREE	5 années (Q1 à Q5)	4 années (Qad1 à Qad4)
COURS	<ul style="list-style-type: none"> > Q1 et Q2 : 1 période par semaine (50 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif) > Q3, Q4, Q5 : 2 périodes par semaine (100 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif) 	<ul style="list-style-type: none"> > Qad1 et Qad2 : 1 période par semaine (50 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif) > Qad3 et Qad4 : 2 périodes par semaine (100 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 11 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > avoir satisfait en filière de FORMATION de la même discipline (F5 réussi) > être inscrit en Formation musicale ou y avoir satisfait (F5 réussie) 	<ul style="list-style-type: none"> > avoir satisfait en filière de FORMATION de la même discipline (Fad4 réussi) > être inscrit en Formation musicale Adultes ou y avoir satisfait (Qad réussie)
	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout dans le domaine Musique	
OBJECTIFS	<i>Approfondissement des objectifs de la filière de Formation</i>	

TRANSITION (non organisée pour les cours suivants : chant, clarinette, saxophone, harpe)	
DUREE	5 années (T1 à T5) - en lieu et place de la filière de QUALIFICATION
COURS	2 périodes par semaine (100 minutes de cours : en partie individuel, en partie semi-collectif)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 11 ans minimum > uniquement sur décision des Conseils de classe et d'admission (et au moins après la filière de FORMATION, ou en cours de filière de QUALIFICATION ; accès possible aux adultes également) > être inscrit en Formation musicale TRANSITION, ou l'avoir terminée (FM : T5 réussie) > à partir de T3 : être inscrit en Musique de chambre instrumentale > suivre au minimum 5 périodes de cours en tout, dans le domaine Musique ; chiffre ramené à 2, à partir de T4, si la Formation musicale TRANSITION 3^{ème} année est réussie. L'arrêt éventuel de la Formation musicale TRANSITION après la 3^{ème} année réussie, n'empêche cependant pas la poursuite du cycle complet à l'instrument.
BONUS	Une 6 ^{ème} année de TRANSITION (T6, 2 périodes par semaine) peut être suivie, aux conditions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> > avoir suivi et réussi 5 années de TRANSITION pour le même cours > être âgé de 16 ans minimum > fréquenter au moins 2 périodes de cours complémentaires
OBJECTIFS	<i>Dans un esprit de préparation à l'enseignement artistique supérieur : approfondissement des objectifs de la filière de Formation, dans divers langages musicaux abordés.</i>

Chant d'ensemble (cours complémentaire)		
	Enfants	Adultes
DUREE	1 à 8 années	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours collectif)	1 x 2 périodes par semaine (100 minutes de cours collectif)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 7 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > obligatoire à partir de la 3^e année de CHANT 	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 13 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > obligatoire à partir de la 3^e année de CHANT
OBJECTIFS	<i>Acquisition d'une technique vocale correcte.</i>	

Découverte d'un répertoire varié.
Sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

Ensemble instrumental – tous instruments (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 x 2 périodes par semaine (100 minutes de cours collectif)
CONDITIONS	> être inscrit à un cours de base d'instrument OU avoir satisfait en Qualification ou Transition "instruments"
OBJECTIFS	<i>Initier et perfectionner au jeu d'ensemble au travers d'œuvres simples.</i>

Musique de chambre instrumentale (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > être inscrit OU avoir satisfait en Qualification ou Transition "instruments"
OBJECTIFS	<i>Atteindre un niveau élevé par l'exploration d'un répertoire exclusivement composé d'œuvres traditionnelles ou contemporaines.</i>

Histoire et analyse (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours collectif)
CONDITIONS	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > être inscrit à un cours de base (dans le domaine musique) OU avoir réussi le cours de Formation musicale (F5 ou Qad réussies)
OBJECTIFS	<i>Eclairer d'un regard d'historien les notions de techniques musicales connues des étudiants. Aller à la découverte des œuvres en les situant dans le temps et dans les milieux où elles se sont épanouies.</i>

Ecriture et analyse (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > être inscrit à un cours de base (dans le domaine musique) OU avoir réussi le cours de Formation musicale (F5 ou Qad réussies)
OBJECTIFS	<i>Effectuer une approche simultanée des aspects vertical et horizontal des langages musicaux. Justifier les principes exposés par des exemples tirés de la littérature. Développer la créativité.</i>

Guitare d'accompagnement (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> être âgé de préférence de 12 ans minimum > suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > être inscrit à un cours de base (dans le domaine musique) OU avoir réussi le cours de Formation musicale (F5 ou Qad réussies)
OBJECTIFS	<i>Initier et former progressivement aux techniques d'accompagnement utilisées dans les musiques non classiques (chanson, swing, picking...). Les cours veilleront à donner à l'élève les outils pratiques et théoriques lui permettant une démarche personnelle autonome.</i>

Lecture à vue et transposition (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (dans le domaine musique) > être inscrit OU avoir satisfait en Qualification ou Transition "instruments"
OBJECTIFS	<i>Initier aux transpositions courantes par la compréhension des principes fondamentaux. Développer la qualité et la rapidité de la lecture à l'instrument.</i>

Ensemble Jazz (cours complémentaire)

DUREE	1 à 8 années
COURS	1 x 2 périodes par semaine (100 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> être inscrit OU avoir satisfait en Qualification ou Transition "instruments"
OBJECTIFS	<i>Pratiquer et perfectionner le jeu d'ensemble.</i>

2. DOMAINE DES ARTS PARLES

Enfants	Adultes
---------	---------

Diction "éloquence" (cours de base)

FORMATION

DUREE	4 années (F1 à F4)
COURS	2 périodes par semaine (1 x 100 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> être âgé de 8 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)
OBJECTIFS	<p><i>L'intention pédagogique principale dans cette filière est de considérer le discours parlé comme le moyen idéal du commerce des idées, ce discours parlé étant bien sûr matière animée, chargée d'émotion et d'énergie, par opposition au discours écrit, objet inerte.</i></p> <p><i>Ce premier apprentissage de l'art du bien dire, doit :</i></p> <p><i>a) Initier aux parties de la rhétorique : l'invention, la disposition, la mémoire, la prononciation et l'action.</i></p> <p><i>b) Préparer au défi de la " tribune " par la discussion et le débat.</i></p> <p><i>En outre, il s'agit de découvrir l'alphabet sonore de la langue française, les particularités des sons émis et d'en maîtriser effectivement la prononciation.</i></p> <p><i>Cette initiation à la phonétique générale trouve son application immédiate dans la lecture et l'interprétation de textes en vers et en prose.</i></p>

Déclamation "interprétation" (cours de base)

FORMATION

DUREE	2 années (F1 et F2)	2 années (Fad1 et Fad2)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)	
CONDITIONS	> être âgé de 8 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)	> être âgé de 14 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)
	> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout (la seconde période peut être choisie aussi dans les domaines Musique ou Danse)	
OBJECTIFS	<p><i>L'objectif principal des premières années de ce cours est de faire découvrir, aimer et interpréter la poésie et la prose en abordant avec chaque élève un large répertoire, développant ainsi, son éventail de vision, aiguisant la critique, sensibilisant à l'évolution de l'art poétique.</i></p> <p><i>Les exercices de lecture, narrations, descriptions, commentaires et dramatisations permettent de juger le parler intelligible, l'articulation tranchée, la prononciation soignée et la présence scénique de chaque élève.</i></p> <p><i>Un répertoire de deux textes minimum doit être assuré pour chacun des élèves. Ce répertoire doit comprendre au moins un texte en vers et un texte en prose, en langues française ou en langues régionales endogènes de la Communauté française.</i></p> <p><i>Par la suite, l'objectif principal de ce cours artistique de base est poursuivi et précisé en ce que certains " genres - styles - caractéristiques " d'œuvres littéraires composent une mosaïque de " passages obligés et libres " élaborée pour chaque étudiant.</i></p> <p><i>Un répertoire de 3 textes minimum doit alors être assuré pour chacun des élèves. Ce répertoire doit comprendre :</i></p> <p><i>a) un texte en vers qui peut être une fable;</i></p> <p><i>b) un texte en prose.</i></p>	

QUALIFICATION

DUREE	5 années (Q1 à Q5)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	<p>> être âgé de 13 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)</p> <p>> avoir satisfait en filière de FORMATION de la même discipline (F2 ou Fad2 réussi)</p> <p>> être inscrit à un autre cours de base ou complémentaire en arts parlés</p> <p>> pour être inscrit en Q4 : avoir satisfait en 1^{ère} année de diction "orthophonie"</p> <p>> suivre au minimum 2 périodes de cours en tout dans le domaine arts parlés</p>
OBJECTIFS	<i>Le répertoire envisagé comporte un plus grand nombre de textes, de genres, styles, époques et formes différents.</i>

	<i>Ce répertoire doit comprendre au moins une œuvre d'auteur belge, en langues française ou en langues régionales endogènes de la Communauté française, et doivent y figurer une prose et deux textes en vers. La scène et les techniques audiovisuelles de diffusion favorisent la rencontre du public. L'aboutissement de ces études devrait révéler un talent singulier au travers de prestations élaborées et de durées conséquentes. L'élève doit présenter un minimum de 4 textes par année et un minimum de 5 textes les deux dernières années.</i>
--	--

Art dramatique "interprétation" (cours de base)	
FORMATION	
DUREE	4 années (F1 à F4)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> être âgé de 12 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) (> pour ceux qui commencent à 14 ans : suivre au moins 1 an de Formation) > être inscrit à un autre cours de base ou complémentaire en arts parlés
OBJECTIFS	<i>Le jeu dramatique est du théâtre par les enfants. A ce stade, le but du cours est de développer l'imagination et l'expression par un jeu de groupe soumis à des règles de participation et de coopération. Le projet dramatique doit, autant que faire se peut, permettre de peindre la réalité et le vécu de l'enfant. L'imaginaire pourtant reste le moyen d'expression privilégié. Le projet oral est le résultat d'une création verbale qui peut toutefois s'inspirer de littératures en langue française ou en langue régionale endogène de la Communauté française adaptées aux centres d'intérêts retenus par le groupe. Les rôles sont définis et construits par chaque participant. L'action scénique, guidée par le pédagogue, est déterminée de sorte qu'elle sensibilise à l'ensemble gestuel, à l'harmonie des mouvements, au rythme de la parole et du jeu. Les premiers pas de l'acteur : il s'agit d'aborder tout ce qui peut préparer à l'art théâtral proprement dit. On sollicite donc la personnalité de l'élève, par des exercices d'improvisation impliquant la création d'un personnage, l'occupation de l'espace scénique, la recherche d'actions dramatiques, l'élaboration de dialogues. La fonction pédagogique de ces études est de préparer l'élève au travail de l'acteur en développant les richesses de son imagination, de son potentiel corporel et vocal, et ce dans des actions et situations dramatiques choisies en dehors du répertoire littéraire théâtral. La formation initiale du comédien : ce travail principal n'exclut pas, qu'en sus, des élèves, ayant naturellement les caractéristiques d'un personnage, puissent être " distribués " dans une " scène " interprétée dans un cours des filières de qualification.</i>
QUALIFICATION	
DUREE	5 années (Q1 à Q5)
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	> être âgé de 16 ans minimum > avoir satisfait à au moins 1 an en filière de FORMATION de la même discipline > être inscrit à un autre cours de base ou complémentaire en arts parlés > pour être inscrit en Q4: avoir satisfait en 1 ^{ère} année de diction "orthophonie" et avoir suivi au moins 1 an de déclamation "interprétation" (cours de base).
OBJECTIFS	<i>C'est à ce stade, qu'est abordé véritablement le travail d'interprétation. Les scènes et rôles sont issus du répertoire francophone de préférence. Le répertoire doit comprendre au moins une œuvre en vers. Doivent y figurer une œuvre classique et une œuvre moderne. La connaissance de l'œuvre dramatique dans son entièreté doit nourrir le travail du comédien autant que les consignes de mise en place et de jeu propres à la " scène ". Il s'indique d'aborder le répertoire théâtral, l'analyse du texte, de l'action dramatique, la psychologie des personnages en développant progressivement l'initiative de l'élève et de préparer les plus motivés des élèves à leur participation aux activités théâtrales de leur communauté culturelle, en langue française ou en langues régionales endogènes de la Communauté française. L'élève doit présenter un minimum de deux travaux par année.</i>

Diction "orthophonie (théorique et pratique)" (cours complémentaire)	
DUREE	1 à 2 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 12 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > être inscrit ou avoir satisfait à la filière de Formation d'un cours de base en arts parlés > suivre au minimum 2 périodes de cours en tout dans le domaine Arts parlés
OBJECTIFS	<p><i>Apprendre à s'exprimer, au travers d'un français parlé, précis et correct et ce :</i> <i>par l'étude des qualités distinctives des phonèmes (reconnaissance, classement et règles); par la maîtrise progressive de leur bonne prononciation dans la phrase énoncée et le discours.</i> <i>par l'étude des règles de la bonne prononciation de l'écrit, par la pratique d'un style soutenu, par la pratique d'un bon usage d'un français parlé dans l'expression spontanée et la lecture à vue.</i></p>

Déclamation "ateliers d'applications créatives " (cours complémentaire)	
DUREE	1 à 8 années
COURS	1 période par semaine (50 minutes de cours semi-collectif)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> > être âgé de 8 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>) > être inscrit ou avoir satisfait à la filière de Formation d'un cours de base en arts parlés > suivre au minimum 2 périodes de cours en tout dans le domaine Arts parlés
OBJECTIFS	<p><i>L'objectif principal consiste en la réalisation d'un spectacle théâtral ou poétique (au minimum un par année scolaire) et sa présentation publique.</i> <i>Le texte, le scénario, l'argument scénique, la mise en scène doivent, autant que faire se peut, être le résultat d'une volonté collective.</i> <i>Ces ateliers ne doivent pas se confondre avec les travaux collectifs des cours de base.</i> <i>La pédagogie qui s'y développe, vise essentiellement à permettre la pratique artistique comme alternative pédagogique utilisant des méthodologies plus pragmatiques.</i> <i>C'est une réalité pédagogique qui permet à notre enseignement de promouvoir dans la région et avec des moyens adaptés ses missions de création et de production.</i> <i>Ce sont des entités éducatives (pour certaines constituées selon les degrés et les âges, pour d'autres recherchées à chaque fois comme la réponse la plus adaptée aux aspirations artistiques, aux aptitudes et capacités d'investissement de nos étudiants) qui permettent à nos écoles de prendre valeur dans la société.</i></p>

3. DOMAINE DE LA DANSE

Danse classique (cours de base)	
FORMATION	
DUREE	4 années (F1 à F4)
COURS	F1 : 1 période par semaine (50 minutes de cours) F2 à F4 : 2 périodes par semaine (100 minutes de cours)
CONDITIONS	> être âgé de 7 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)
OBJECTIFS	<p><i>Elaboration du placement du corps spécifique à cette technique.</i></p> <p><i>Définition de l'axe corporel.</i></p> <p><i>Conscientisation des appuis.</i></p> <p><i>Connaissance et utilisation des différentes directions et orientations des mouvements dans l'espace.</i></p> <p><i>Développement des possibilités articulaires.</i></p> <p><i>Apprentissage progressif des équilibres, tours et sauts élémentaires.</i></p> <p><i>Application et harmonisation des notions théoriques et techniques dans l'exécution d'un ensemble de mouvements (enchaînement).</i></p> <p><i>Mémorisation et capacité d'utilisation du vocabulaire acquis..</i></p> <p><i>Apprentissage d'une discipline individuelle à l'intérieur d'un groupe et d'une rigueur personnelle de travail, tentant vers un désir de précision dans l'exécution.</i></p> <p><i>Intégration des notions d'endurance, de rigueur et de dépassement de soi.</i></p> <p><i>Education à l'autocorrection.</i></p> <p><i>Epanouissement de l'individu, en faisant appel à son imagination et en suscitant en lui le plaisir que procure la maîtrise du corps et du mouvement.</i></p> <p><i>Développement de la personnalité artistique de l'élève.</i></p>
QUALIFICATION	
DUREE	7 années
COURS	2 périodes par semaine (100 minutes de cours)
CONDITIONS	> être âgé de 11 ans minimum (<i>accomplis au 31/12</i>)
OBJECTIFS	<p><i>Connaissance du vocabulaire spécifique de la danse classique.</i></p> <p><i>Recherche de la précision, de la qualité, de l'harmonie, de la musicalité et de la fluidité dans l'exécution des mouvements.</i></p> <p><i>Mémorisation et capacité d'utilisation du vocabulaire acquis.</i></p> <p><i>Conscientisation du travail musculaire et articulaire par l'apprentissage de l'analyse du mouvement.</i></p> <p><i>Placement correct des segments du corps dans l'axe vertical.</i></p> <p><i>Fixation de l'en-dehors dans la mobilité en fonction des possibilités de l'élève.</i></p> <p><i>Développement des connaissances techniques et théoriques.</i></p> <p><i>Maîtrise des appuis, des équilibres, des tours et des sauts de moyenne difficulté.</i></p> <p><i>Canalisation et extériorisation des énergies.</i></p> <p><i>Gestion de la forme des mouvements dans l'espace.</i></p> <p><i>Composition, sur base de consignes précises concernant les paramètres espace - temps - dynamique - permettant l'épanouissement et le développement artistique de l'élève et suscitant le plaisir que procure la maîtrise du corps et du mouvement</i></p>